

graphie de cette histoire, le plan du quartier et du couvent de Confort. » C'est à ce programme que correspond le volume qui vient de paraître et dans lequel ont été réunis une série de plans et vues épars dans diverses collections.

En première place, le plan du couvent des Jacobins, dressé et dessiné en 1719, par le P. Ramette lui-même, comme le complément tout naturel de son inventaire : on jugera de l'importance de cette pièce par le développement donné à la légende explicative, dont les numéros correspondent à ceux du plan, et qui comprend à elle seule trente pages de texte.

A la suite, le quartier Confort d'après le plan scénographique de 1545-1553 et, à une échelle moindre, ce plan tout entier, indispensable pour suivre avec intérêt les divers événements de l'histoire des Jacobins à Lyon ; le quartier de Confort au xvii^e siècle, d'après le chef-d'œuvre de Simon-Maupin ; le plan général des bâtiments et jardins, dressé en 1795, pour arriver à leur aliénation ; enfin deux concordances du plan du P. Ramette avec l'état du quartier, au commencement de ce siècle et avec son état actuel. Ce travail sera pour les érudits et aussi pour les simples amateurs, d'une très grande utilité, et on ne sait ce qu'il faut louer davantage de l'idée qui l'a dicté ou de l'habileté avec laquelle cette idée a été exécutée. Dans la série des vues, on retrouve à la suite du panorama de Lyon en 1625 par Simon-Maupin, deux vues des Jacobins d'après Israël Sylvestre et Mérian, la place de Confort au xviii^e siècle d'après F.-D. Née et la place de la Préfecture, d'après une gravure de la collection Fonville, l'intérieur de l'église servant de remise, d'après un tableau de Bellay, et sa démolition, dessin de Guindrand. Pour la mise au jour de ces plans et vues, on a dû recourir à différents modes de reproduction : Photogravure, Delaye, Hemmerlé et Cie, Lyon. — Héliogravure Dujardin, Paris. — Phototypie Belloti, Saint-Etienne. Ces divers procédés ont permis de donner à chaque pièce sa valeur propre.

Ayant réussi à mener son œuvre à ce point, le P. Cormier se doit, il doit à son ordre, il doit à notre ville de la continuer et de nous donner ces textes de Ramette qui fourniront des données si précieuses et si rares.

J. B.